

## Conversation du jour

### Au ministère de l'Instruction publique

#### *L'enseignement primaire*

Nous devons rendre grâce à Dieu. Le ministère de l'Instruction publique commence enfin à reconnaître qu'il est de son devoir de prêter, ne fût-ce qu'un peu, attention à la critique des critiques et à l'avis des conseillers. Vous vous souvenez peut-être que, il y a quelques jours, nous avons examiné la manière dont le ministère avait constitué les commissions chargées de réformer l'enseignement. Nous avons critiqué cette méthode sous plusieurs aspects : d'abord parce que ces commissions ne comprenaient aucun enseignant, bien qu'ils soient les mieux placés pour comprendre l'éducation et savoir comment la corriger ; ensuite parce qu'elles se composaient exclusivement de fonctionnaires du ministère, alors que l'intérêt public exigeait qu'y participent des compétences venues d'autres administrations, voire de milieux extérieurs au gouvernement — des Égyptiens, mais aussi des étrangers qualifiés, en général.

Nous avons donc formulé ces critiques sous plusieurs angles, et nous nous réjouissons aujourd'hui que le ministère ait publié, ou promis de publier, une décision constituant une commission chargée d'étudier la généralisation de l'enseignement primaire, ou d'examiner le projet déjà établi à cet effet. Nous avons lu la liste des membres qui la composent ; il convient de constater avec satisfaction que cette commission n'est plus exclusivement composée de fonctionnaires du ministère : elle réunit des représentants d'autres administrations, et même deux personnalités extérieures au service public — l'une professeur à l'université, l'autre avocat. C'est un petit pas, certes, mais un pas vers la fin du monopole.

On remarquera d'ailleurs que cette avancée, modeste encore, n'est pas sans précédent : la commission formée en 1917 pour étudier la généralisation de l'enseignement primaire et en rédiger le projet ne se limitait pas non plus aux hommes du ministère, mais comptait aussi des administrateurs et d'autres personnes venues de l'extérieur. Le pas est donc court et non nouveau, mais cela ne nous empêche pas d'y voir un signe de progrès et d'y reconnaître une part de bien.

Cependant, cette commission, bien qu'elle rassemble des personnalités compétentes et intelligentes, capables de comprendre et de diriger l'enseignement, n'en demeure pas moins imparfaite ; sa composition appelle plusieurs réserves.

Avant toute chose, elle **ne comprend aucun enseignant**. Aucun, sauf un seul : le docteur 'Alī al-'Inānī, professeur à l'Université égyptienne. Malgré sa compétence et le bon choix qu'a fait le ministère en le désignant, il représente l'enseignement supérieur et l'enseignement libre, non l'enseignement primaire. C'est un universitaire, non un maître d'école ni un instituteur. Tous les professeurs relevant du ministère, depuis ceux du primaire jusqu'à ceux du secondaire et du supérieur, ont été écartés, comme s'ils étaient incapables de contribuer utilement à l'élaboration d'un plan pour généraliser l'enseignement primaire de manière efficace et rapide.

Ainsi donc, les enseignants ont été exclus. Peu importe d'en rechercher les raisons, plausibles ou non, qui ont poussé le ministère à agir ainsi ; il nous suffit d'affirmer que la composition de cette commission n'est pas définitive et qu'il est non seulement possible, mais nécessaire, que le ministère la revoie et y adjoigne plusieurs enseignants. Ce serait là une amélioration du projet lui-même, une restitution du droit à ceux à qui il appartient — une reconnaissance morale, sinon matérielle, envers les maîtres.

D'autant qu'il existe, au sein même du ministère, des compétences qui se sont distinguées dans le domaine de l'enseignement primaire par un travail concret et fécond. Inutile d'en citer les noms : le ministère les connaît parfaitement et sait que les écarter ne sert pas les intérêts de l'instruction publique. Il doit donc veiller à ne pas les négliger et à les associer aux travaux de la commission.

Il y a aussi autre chose : en voulant inclure des membres extérieurs au ministère, celui-ci a parfois bien choisi, parfois mal. Il a intégré des personnes qui n'ont aucune idée de ce qu'est l'enseignement, ni de la manière d'y toucher, et qu'on ne devrait pas consulter en matière de pédagogie.

Cela nous rappelle un épisode de l'Université d'al-Azhar, au début de sa réforme après le départ du maître, l'imam Muḥammad 'Abduh : on avait alors confié l'enseignement de la dictée à un professeur aveugle, qui n'avait jamais écrit ni lu ! Le ministère a commis une faute comparable : il a fait entrer dans une commission technique de réforme de l'éducation quelqu'un dont le seul lien avec l'enseignement est de savoir lire et écrire. Or savoir lire et écrire est une chose ; réformer l'éducation en est une autre.

Autre remarque encore : l'indépendance ne signifie pas monopole. Elle suppose au contraire un travail sincère, clairvoyant, orienté vers le bien commun. Il ne fait aucun doute que les étrangers établis en Égypte possèdent, eux aussi, des compétences réelles et des expériences précieuses dans le domaine de l'enseignement. Le ministère n'a, semble-t-il, pas fait appel à eux ; il s'est contenté d'y adjoindre M. Robb, fonctionnaire du ministère, et un inspecteur anglais des services des bâtiments. Nous aurions aimé qu'il sollicitât les responsables des institutions éducatives étrangères actives en Égypte : les missions françaises, italiennes, anglaises, américaines — toutes ont une longue expérience de l'enseignement, à la fois dans leurs pays et dans le nôtre. Même si leurs avis ne faisaient pas de miracles, ils ne sauraient nuire ; plus probablement, ils seraient d'un grand profit.

---

En somme, nous proposons que le ministère **revie la composition de cette commission** :

1. qu'il y adjoigne des enseignants ;
2. qu'il y fasse entrer les compétences négligées du ministère ;
3. qu'il choisisse mieux les membres extérieurs au monde de l'éducation ;
4. qu'il y associe des spécialistes étrangers de l'enseignement résidant en Égypte.

En agissant ainsi, il se rapprochera du bien et de l'utilité. Qu'il tienne compte de ces suggestions ou non, nous nous réjouissons malgré tout de la création de cette commission. Nous étudierons le projet d'enseignement primaire qu'elle sera chargée d'examiner, et nous publierons nos observations à ce sujet. Nous avons la conviction que cette commission saura

accueillir la critique des critiques avec plus de bienveillance que ne l'a fait jusqu'ici le ministère de l'Instruction publique.

**Ṭāhā Ḥusayn**

*al-Siyāsa, 5 août 1923*